



DECLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE

INTEMPERIES DU SAMEDI AU DIMANCHE

21/08/2021 – 22/08/2021

Dans le cadre des intempéries qui ont eu lieu ce samedi, la commune de Thédینگ déposera une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de la Moselle.

Pour constituer son dossier il est nécessaire d'adresser à la mairie de Thédینگ dans les 5 jours un courrier à l'attention du maire et, à l'appui, des photos et de préciser date et heures précises.

Cette demande de reconnaissance ne vous exonère pas de votre déclaration à votre assurance qui doit être déposée dans les meilleurs délais. Donc n'oubliez pas de déclarer votre sinistre à votre compagnie d'assurance dans les délais impartis et prévus par votre contrat.

Le Maire

JP. HILPERT